

# COMMUNE DE QUINCY LE VICOMTE

## DICRIM

*Document d'information communal  
sur les risques majeurs*

***Le mot du maire,***

La sécurité et la protection des habitants font partie des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la loi en vigueur, le présent document vous informe des données concernant les risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour, auxquels la commune est susceptible d'être confrontée. Il mentionne également les mesures à prendre afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

En complément de ce travail d'information, la commune élabore actuellement un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ayant pour objectif l'organisation des secours en cas d'événement.

Lisez attentivement ce document et conservez-le. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, et en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique les prescriptions de ce document.

Alain BECARD  
Maire de QUINCY LE VICOMTE

# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est un phénomène pouvant entraîner de très graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

On distingue trois types de risques majeurs :

- **Le risque naturel** est une menace découlant de phénomènes naturels ou atmosphériques aléatoires.
- **Le risque technologique** est la menace d'un événement indésirable créé par la défaillance accidentelle d'un système potentiellement dangereux.
- **Le risque lié au transport de matières dangereuses** est le risque lors d'un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime, ou par canalisation (Commune de Quincy pas concernée sauf en cas de déviation sur voie routière)

Le dossier départemental des risques majeurs établi par la préfecture recense les risques majeurs par lesquels la commune de Quincy le Vicomte est concernée :

- Le risque inondation
- Le risque météorologique
- Le risque rupture de barrage.

## L'alerte

Dès la connaissance du risque, le Maire informe les habitants par des messages d'alerte diffusés :

- soit par sonnerie de cloches,
- soit par porte à porte,
- soit par voie d'affichage.

L'état d'alerte demeure jusqu'à la production d'un message de levée d'alerte diffusé dans les mêmes conditions.

# Le risque inondation

---

La rivière, l'Armançon traverse le territoire de la commune Quincy le Vicomte

*Rappel historique des crues les plus récentes*

1998 : crue de l'Armançon

1999 : crue de l'Armançon

2001 : crue de l'Armançon

## L'alerte

- Soit par téléphone
- Soit par porte à porte

Vous pouvez vous informer du niveau de vigilance et de la montée des eaux sur internet : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

## Que devez-vous faire pendant l'inondation ?

- Surélevez les meubles, amarrer les cuves
- Mettez les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Coupez l'électricité et le gaz
- Fermez les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne téléphonez pas (pour laisser les réseaux libres)
- Préparez vous à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecoutez la radio (à piles)
- Conduire le bétail sur les hauteurs
- N'allez pas chercher les enfants à l'école. Les enseignants s'en occupent, des plans particuliers de mises en sécurité (PPMS) ont été prévus.

*A l'extérieur :*

- Ne vous engagez pas à pied ou avec un véhicule sur une route déjà inondée
- Eloignez-vous rapidement de la zone dangereuse.
- Mettez-vous à l'abri sur un point haut.

# Le risque météorologique

Ces risques sont de différents ordres : vent fort, fortes précipitations, orage, neige et verglas, grand froid, canicule.

## Les mesures de prévention

Météo-France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 h et 16 h, informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 h. Quatre couleurs (rouge, orange, jaune, vert), précisent le niveau de vigilance. Si le département est orange, cela indique un phénomène dangereux, s'il est rouge, un phénomène dangereux et exceptionnel.

Météo-France : 08 92 68 02 21 – Site internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)



## L'alerte

Le préfet est chargé d'alerter la mairie qui doit alerter la population.

L'information peut être relayée par affichage en mairie ou porte à porte ou téléphone (selon le niveau de vigilance).

## Que devez-vous faire en cas de risques météorologiques ?

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vent fort</b><br> <ul style="list-style-type: none"><li>· Risques de chutes d'arbres ou objets divers</li><li>· Risque d'obstacles sur les voies de circulation ou voies impraticables</li><li>· Rangez les objets exposés au vent et n'intervenez pas sur les toitures</li><li>· Restez chez vous et évitez les déplacements</li></ul>                                                       | <b>Fortes précipitations</b><br> <ul style="list-style-type: none"><li>- Visibilité réduite</li><li>- Risque d'inondation</li><li>- Limitez ou évitez les déplacements</li><li>- Ne vous engagez ni à pied, ni en voiture, sur une zone inondée</li></ul>                                                                                                                                                                  |
| <b>Orage</b><br> <ul style="list-style-type: none"><li>- Evitez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques</li><li>- Ne vous abritez pas sous les arbres</li><li>- Limitez vos déplacements</li></ul>                                                                                                                                                                           | <b>Neige ou verglas</b><br> <ul style="list-style-type: none"><li>- Route difficile ou impraticables et trottoirs glissants</li><li>- Utilisez des équipements spéciaux</li><li>- Evitez tout déplacement. Si vous devez absolument vous déplacer, informez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre d'information et de coordination routière</li></ul>                                                  |
| <b>Grand froid</b><br> <ul style="list-style-type: none"><li>- Si vous êtes obligés de sortir, évitez de sortir aux heures les plus froides et habillez-vous de façon adéquate</li><li>- Evitez les efforts brusques</li><li>- Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement de votre chauffage</li><li>- Pensez à vous hydrater régulièrement, pas de boissons alcoolisées</li></ul> | <b>Canicule</b><br> <ul style="list-style-type: none"><li>- Passez au moins 3 h par jour dans un endroit frais</li><li>- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour</li><li>- Buvez fréquemment et abondamment, même sans soif</li><li>- Evitez de sortir, surtout aux heures les plus chaudes</li><li>- Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.</li></ul> |

# Le risque rupture du barrage de Pont

Le barrage de Pont-et-Massène est situé sur l'Armançon à environ 21 km en amont de la commune de Quincy le Vicomte.

En cas de rupture une partie du village serait concernée (Chemin du Moulin, Chemin de la Ferme du Château, rue Basse, rue Jacréo).

## *Les mesures de prévention*

**Un dispositif de veille et d'alerte**, mis en place par la Préfecture, permet d'alerter les communes et les services concernés en fonction du niveau de danger susceptible de se produire dans les heures à venir.



## **L'alerte**

- Sonnerie de cloches
- Porte à porte

## **Au signal d'alerte, que devez-vous faire ?**

- Evacuation de la zone
- Gagnez immédiatement les hauteurs environnantes
- Ne revenez pas sur vos pas
- Ecoutez la radio ou la télévision, des consignes vous seront données par les autorités compétentes
- Ne cherchez à rejoindre les membres de votre famille
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'en occupent, des plans particuliers de mise en sûreté ont été prévus.
- Ne téléphonez pas, laissez les réseaux libres pour l'organisation des secours
- Respectez les consignes données.

# Informations pratiques

## En cas d'urgence

### Radio :

France bleu bourgogne : 103.7 FM  
France Inter : 95.9 FM OU 162 Khz GO  
France info : 101.2 FM

### Informations :

Sapeurs pompiers : 18 ou 112  
SAMU : 15  
Police : 17  
Mairie de Quincy le Vicomte : 03 80 96 74 76  
Préfecture : 03 80 44 64 00  
Répondeur Météo-France : 08 92 68 02 21

### Sites internet :

Météo-France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)  
DREAL : [www.bourgogne.ecologie.gouv.fr](http://www.bourgogne.ecologie.gouv.fr)  
Information crues : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)  
Préfecture : [www.cote-dor.pref.gouv.fr](http://www.cote-dor.pref.gouv.fr)

*Après l'alerte, si besoin, prenez contact avec votre assureur et la mairie.*